# **ACTUALITÉS**

# **PRIVATE EQUITY**

## Six cabinets sur le LBO d'Eurodommages par Cobalt Capital

Le fonds Cobalt Capital a annoncé l'acquisition d'Eurodommages, un courtier-grossiste d'assurances spécialisé dans le risque aggravé automobile. La société était détenue depuis 1997 par Stéphane de Gaye et sa famille qui en ont fait un des leaders français du secteur. Elle s'adresse aux conducteurs malussés ou ayant eu leur assurance résiliée pour d'autres raisons. Eurodommages conçoit des polices d'assurance sur-mesure et les distribue auprès d'un réseau de plus de 2 000 intermédiaires en assurance dans toute la France et en assure la gestion. Elle emploie une trentaine de personnes, signe près de 15 000 contrats par an et déploie un volume d'affaires de près de 25 millions d'euros. Cobalt Capital entend dynamiser le développement commercial de la société pour augmenter sa pénétration du marché français et capitaliser sur son savoir-faire dans le risque aggravé pour élargir son offre à d'autres branches de l'assurance. Le nouvel actionnaire envisage également des opérations de croissance externe. Cobalt Capital était conseillé Desfilis & McGowan, avec Frédéric Pinet, Guillaume Giuliani, associés, Marie-Victoire James et Jennifer Nicolaï en corporate et financement, Madeleine Fabre, associée, et Eric Spiridion, counsel en fiscal. EY Société d'Avocats est intervenu pour l'audit fiscal, avec Jean-Philippe Barbé, associé. Les vendeurs avaient pour conseil le cabinet bordelais Arpèges, avec Hubert Ployart et Annie Meignen, associés. DLA Piper assistait le management, avec Xavier Norlain, associé. Les banques étaient assistées par Reed Smith, avec Alexandre Tron, associé, Aurélien Jugand et Anaïs Borel. Priscus Finance, le conseil financier de l'acquéreur, était accompagné par DS Avocats, avec Bernard Tézé, associé.

#### Hoche sur la levée de fonds de Devialet

Devialet, spécialiste des amplificateurs de son haut de gamme, a bouclé une nouvelle levée de fonds d'un montant de 25 millions d'euros auprès de ses actionnaires historiques, dont Jacques-Antoine Granjon (Vente-privee.com), Xavier Niel (Iliad), Marc Simoncini (Meetic, Sensee) et Bernard Arnault (LVMH). Ces fonds sont destinés principalement au développement de Devialet à l'international au travers de la création de filiales de distribution et du déploiement du réseau de boutiques dans de nombreuses métropoles du monde telles que New York, Londres, Shanghai, Paris, Hong Kong, Singapour ou encore Berlin. Devialet investira notamment pour assurer son rapide développement aux Etats-Unis avec son nouveau sound center Phantom. L'opération était conseillée par Hoche Société d'Avocats, avec Laurent Bensaid, associé, et Laura Vanhoutte.

# LJCA, Linklaters et Gide sur le rachat de Lucheux par BlackFin

Le fonds d'investissement BlackFin a pris le contrôle majoritaire de la société Lucheux, dont la raison sociale devient LSA Courtage, un courtier spécialisé sur le marché des risques IARD du particulier. Bertrand Liber, le directeur général de la société depuis 2008, investit aux côtés

de BlackFin dans le cadre de cette opération et reprend la présidence précédemment exercée par le fondateur historique, Jean-Claude Lucheux. BlackFin était conseillé par Gide Loyrette Nouel, avec Pierre Karpik, associé, et Louis Oudot de Dainville. Bertrand Liber avait pour conseil Lerins Jobard Chemla Avocats, avec Laurent Julienne et Alexis Katchourine, associés. Linklaters conseillait les cédants, avec Marc Petitier, associé, et Maud Fillon.

### Quatre conseils sur le nouveau LBO d'IP Santé Domicile

Le groupe lyonnais de prestations de santé à domicile IP Santé Domicile, créé par le fonds Ekkio en 2008, repart pour un nouveau LBO avec un consortium composé de HLD, majoritaire, UI Gestion et DV France. La presse évoque un montant d'environ 200 millions d'euros. L'opération a été financée notamment par une dette unitranche apportée par Ares Management. Quatrième prestataire de santé en France, IP Santé Domicile réalise un chiffre d'affaires de près de 80 millions d'euros. Les nouveaux actionnaires entendent accompagner la société dans son développement et soutenir la consolidation du secteur. Le consortium était conseillé par Weil Gotshal & Manges, avec Alexandre Duguay, associé, Jonathan Bay, Pierre-Alexandre Kahn et Adina Mihaescu en corporate, Edouard de Lamy, associé, et Frédéric Bosc en fiscal, Cassandre Porgès, counsel, Cristina Marin et Ilana Smadja en financement, Romain Ferla, associé, et Anne-Sophie Dalet en concurrence. Les cédants avaient pour conseil Willkie Farr & Gallagher, avec Christophe Garaud, Grégory de Saxcé, associés, Gil Kiener et Xavier Nassoy. Hoche Société d'Avocats conseillait le management, avec Laurent Bensaid, associé, et Jennifer Pernet. Ares Management était assisté par une équipe franco-britannique de Hogan Lovells avec, à Paris, Michel Quéré, associé, David Albertini et Isabelle Rivallin.

#### Six conseils sur la création d'IM Square

L'ancien dirigeant d'Edmond de Rothschild AM, Philippe Couvrecelle, a annoncé la finalisation de sa plateforme d'investissement IM Square, avec son associé Jean Maunoury, et dont les actionnaires fondateurs sont Amundi, Eurazeo, Cogepa et La Maison. L'objectif d'IM Square est d'investir dans des sociétés de gestion entrepreneuriales de taille moyenne (comprise en 1 et 15 milliards de dollars d'encours) offrant un fort potentiel de croissance. La plateforme investira en premier lieu dans des sociétés américaines, avant de s'ouvrir aux marchés européen et asiatique. La plateforme est dans un premier temps une société holding de droit français et, dans un second temps, prendra la forme d'une «autre FIA» au sens de l'article 214-24 du Code monétaire et financier et sera gérée par une société de gestion basée à Londres. Les associés fondateurs étaient conseillés par Cazals Manzo Pichot pour la structuration fiscale et la coordination des autres conseils juridiques, avec Romain Pichot, associé. Ils avaient également pour conseil CMS Bureau Francis Lefebvre, avec Jérôme Sutour, associé, et Damien Luqué pour les aspects réglementaires. Les cabinets Kemp Little au Royaume-Uni, Elvinger Hoss & Prussen au Luxembourg et Gray Tolub aux Etats-Unis sont intervenus pour les aspects droit locaux. Les investisseurs étaient assistés par Mayer Brown sur les aspects d'incentive des managers, avec Benjamin Homo et Christopher Lalloz, associés.